

BVGer E-280/2016 vom 9. Februar 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-02-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-280_2016

FR: TAF E-280/2016 du 9 février 2016

IT: TAF E-280/2016 del 9 febbraio 2016

Regeste

Regroupement familial (asile)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.